

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 8 avril 2022**

Présents : Olivier BARRÉ – Jacques SARRIEN - Pierre GOUTTERATEL - Jean-Claude MONACO - Laëtitia SAGOT
Josiane CAIRUS - Jean-Michel PICARD - Marianne BAKKER

Absents /Excusés : Xavier BOUTROY – Aurélie FORTIER a donné procuration à

Secrétaire : Jean-Claude MONACO

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire en mairie, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier BARRÉ, le Maire qui ouvre la séance à 20h00

1. Approbation des comptes-rendus de la séance du 11 mars 2022**Voté à l'unanimité.**

Mme Jocelyne Gagliardi et Mme Monaco se proposent pour aider les ukrainiens pour leur alphabétisation.

2. Compte de gestion 2021

M. le Maire expose au conseil municipal se le compte de gestion est établi par le SGC Autunois à la clôture de l'exercice 2021. Il vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le conseil municipal, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, vote le compte de gestion 2021 à l'unanimité.

Voté à l'unanimité.**1. Vote du compte administratif 2020**

Le Maire étant sorti, il ne prend pas part au vote ni aux discussions.

M. Sarrien Jacques, adjoint au maire, expose aux membres du Conseil Municipal le compte administratif établi à la clôture de l'exercice.

Vu le rapport, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote le compte administratif 2021 pour la Commune de Saint-Maurice-lès-Couches, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice et arrête les comptes de la façon suivante :

Recettes de fonctionnement	222 184.75
Dépenses de fonctionnement	-166 110.29
Excédent de fonctionnement (002)	56 074.46
Recettes d'investissement	74 701.66
Dépenses d'investissement	- 53 039.39
Excédent d'investissement (001)	31 662.27
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	67 649.16
Restes à réaliser en recettes d'investissement	33 808.00
Résultat global	87 736.73

Voté à l'unanimité**2. Affectation du résultat 2021**

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 – excédent	56 074.46
Affectation complémentaire en réserve (1068)	2 178.89
Résultat reporté en fonctionnement (002)	53 895.57
Résultat d'investissement reporté (001), excédent	31 662.27

Voté à l'unanimité

3. Budget primitif 2022

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve le budget primitif 2022 de la manière suivante :

Investissement	
DEPENSES	26 058.00
Reste à réaliser	67 649.16
Total dépenses	93 707.16
RECETTES	59 899.16
Reste à réaliser	33 808.00

Total recettes	93 707.16
----------------	-----------

Fonctionnement	
DEPENSES	223 907.57
RECETTES	223 907.57

Voté à l'unanimité

4. Vote des taux des taxes locales 2022

Vu la réforme fiscale, le conseil municipal doit voter les taux des taxes foncières bâti et non bâti.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les taux de 2022 comme suit :

	Bases 2022	Taux 2022	Produits
Taxe foncière (bâti)	182 900	36.81	67 325
Taxe foncière (non bâti)	53 900	45.62	24 589
		TOTAL	91 914€

Voté à l'unanimité

5. Organisation des élections présidentielles

1^{er} tour : dimanche 10 avril 2022

8h - 11h	Pierre GOUTTERATEL
	Jean-Michel PICARD
	Jacques SARRIEN
11h - 14h	Xavier BOUTROY
	Josiane CAIRUS
	Jacques SARRIEN
14h - 17h	Marianne BERNARD
	Jean-Claude MONACO
	Olivier BARRE
17h - 19h	Laetitia SAGOT
	Jacques SARRIEN
	Olivier BARRE

2^{ème} tour : dimanche 24 avril 2022

8h - 11h	Pierre GOUTTERATEL
	Xavier BOUTROY
	Laetitia SAGOT
11h - 14h	Marianne BERNARD
	Josiane CAIRUS
	Laetitia SAGOT
14h - 17h	Aurélie FORTIER
	Jean-Claude MONACO
	Olivier BARRE
17h - 19h	Jean-Michel PICARD
	Jacques SARRIEN
	Olivier BARRE

6. Questions diverses

- Projet de hangar sur St Maurice au Chapelon, a été refusé par la DDT mais la réponse n'a pas été fournie dans les temps, donc le CU a été accepté tacitement. Le demandeur devra présenter un Permis de construire qui sera ensuite étudié par la commission de la DDT
- Visite de chantier à réaliser et surveiller dans les travaux de Corcelles : M. Sarrien et M. Picard
- Enduit du mur place du pont : le devis de M. Patrice Beney a été retenu pour un montant de 1850€ ;
- Projet d'acheter du matériel de nettoyage : aspirateur, raclette et produits divers
- Jardin des enfants : seau à composte pour l'école, aide des parents pour réaliser le jardin.

Fin de séance à 23h30

M. Le Maire, Olivier BARRÉ